

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle
et du dialogue social

Direction régionale des
entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail
et de l'emploi de Lorraine

POLE TRAVAIL

Adresse postale

10, rue Mazagran
BP 10676
54063 NANCY Cedex

lorrai-poleT@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.83.30.89.56
Télécopie : 03.83.30.89.79

Horaires d'ouverture au public
du lundi au vendredi
08h30 – 12h00
13h30 – 17h00

Le directeur régional

à

EUROLORRAINE
39, avenue de Thionville
57140 WOIPPY

Nancy, le 23 juin 2015

Dossier suivi par B. OCTAVE

Lettre recommandée avec accusé de réception

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine,

VU le Code du travail et notamment les articles L4644-1 et suivants, R4644-1 et suivants relatifs à l'enregistrement des intervenants en prévention des risques professionnels ;

VU la demande d'enregistrement présentée le 29 mai 2015 par la société EUROLORRAINE ;

CONSIDERANT que la demande d'enregistrement contient les justificatifs attestant de la détention des qualifications et/ou expériences professionnelles requises par l'article D4644-6 du code du travail ainsi qu'une déclaration d'intérêt ;

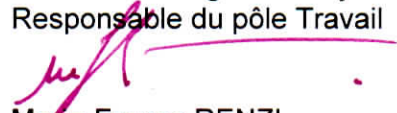
DECIDE

Article 1 : L'enregistrement de la société EUROLORRAINE au titre d'intervenant des risques professionnels sous le numéro 2015-13 est valable pour une durée de cinq années, s'agissant de Madame Agnès SEGONDY et Monsieur Hervé FISCHER ;

Article 2 : Il peut être mis fin à tout moment au présent enregistrement lorsque l'intervenant des risques professionnels ne dispose pas des compétences nécessaires, qu'il ne respecte pas les prescriptions légales ou qu'il n'est plus en mesure d'assurer sa mission ;

Article 3 : L'intervenant en prévention des risques professionnels tient à disposition les éléments permettant de justifier son activité.

P/le directeur régional,
La directrice régionale adjointe,
Responsable du pôle Travail



Marie-France RENZI